

En croisade contre les incivilités des cyclistes

SÉCURITÉ

La Communauté de communes lance son plan de prévention de l'été pour rappeler les bonnes pratiques et les risques de sanctions

Avec un nombre croissant de vélos et de pistes cyclables, les risques d'accident augmentent chaque année. « Les plus graves n'arrivent pas sur les pistes réservées aux vélos, mais sur les voies partagées avec les voitures », précise Patrice Raffarin, maire de Rivedoux et président de la commission mobilité de la Communauté de communes (CdC) de l'île de Ré. La CdC et les maires ont travaillé cette année sur la prévention auprès des cyclistes. Un guide de la circulation à vélo a été créé par le service de communication de la CdC. Dix mille exemplaires seront disponibles auprès des campings, des mairies, des points infos cyclistes et des loueurs de vélos.

Vigilance dès le plus jeune âge

Ce carnet, dont le format fait penser au jeu des Incollables, vise en priorité les enfants. Il a été réalisé en partenariat avec Vélo-École et l'Association des usagers du pont et des transports de l'île de Ré (Auptir). Il propose des quiz sur la sécurité à vélo, et un rappel des règles essentielles du code de la route. Par exemple, que le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, ou que téléphoner en pédalant est passi-



Les cyclistes sont invités à prendre davantage leurs responsabilités en termes de sécurité. Guide, formations et même sanctions devraient dissuader de prendre des risques. PHOTO J.C.

« Leur comportement devient si dangereux qu'on ne peut plus continuer à fermer les yeux »

un kit pédagogique pour les écoles et les enseignants. Patrice Raffarin le répète : « On compte sur

ble de 135 euros d'amende. À la rentrée, dans le cadre du dispositif national « savoir rouler à vélo », une formation sera obligatoire pour les enfants de 6 à 11 ans. La CdC proposera

les enfants pour adopter une conduite plus responsable. »

Alcool au volant, lumières...

Les polices municipales et forces de gendarmerie seront présentes comme l'année dernière sur les pistes cyclables.

Pour faire de la prévention d'abord, en distribuant des flyers sur la sécurité à vélo, mais aussi de la répression. « On porte souvent un regard bienveillant sur les cyclistes mais leur comportement devient si dangereux qu'on ne peut plus continuer à fermer

les yeux », constate le premier magistrat. De jour comme de nuit, les gendarmes sanctionneront les pratiques qui sont chaque année à l'origine des accidents les plus graves.

L'état d'ébriété au guidon par exemple, passible de 750 euros d'amende voire d'un jugement au tribunal, ou l'absence d'éclairage sur les vélos. Deux jeunes cyclistes avaient été tués en avril et en août, renversés de nuit par des voitures sur la D735 entre La Couarde et Ars-en-Ré.

Juliette Coulais